

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE
26 AVR. 2024

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 29
Représentés : 6
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Adoption du budget primitif du budget annexe de la Halle aux Comestibles pour l'exercice 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-neuf mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme BULLET	pouvoir à	Mme MERCADIER
Mme BEKIARI	pouvoir à	Mme COLLET
M. LHOSTE	pouvoir à	M. CHAMBON
Mme RADOARISOA	pouvoir à	Mme SAUCY
M. KATHOLA	pouvoir à	Mme LE FUR
M. MERGY	pouvoir à	M. SOMMIER

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M GABRIEL Jacky est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-7 et L 2312-1 à L 2312-4,

Vu la délibération n°DEL221212_10 portant création d'un budget annexe pour la régie dotée de la seule autonomie financière concernant le service public de la Halle aux Comestibles et des marchés communaux pour l'exercice 2023

Vu la délibération n°DEL230229_2 du 29 février 2024 portant rapport d'orientations budgétaires ayant donné lieu à débat,

Vu le projet de budget primitif 2024 du budget annexe de la Halle aux Comestibles,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter comme suit, par chapitre, le budget annexe de la Halle aux Comestibles pour l'exercice 2024, dont la section de fonctionnement est équilibrée, les dépenses de fonctionnement égalisant les recettes de fonctionnement à un montant de 174 000,00 € et dont la section d'investissement ne comporte ni dépenses ni recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	MONTANT	VOTE
011 – Charges à caractère général	54 000,00	Pour : 35
012 – Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00	Pour : 35
67 – Charges exceptionnelles	80 000,00	Pour : 35

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	MONTANT	VOTE
70 – produits des services du domaine et ventes diverses	174 000,00	Pour : 35

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Yurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 26/04/24

Publication/Affichage le : 06/05/24

Pour le Maire par délégation

La Directrice Générale Adjointe des Services

Rachel EGAL
DGA - Population